

Rapport N° 89/2018

Réponse au postulat de M. Yvan Rytz « Durabilité et finances publiques : un devoir d'exemplarité »

Nyon, le 13 mai 2018

Au Conseil communal de Nyon

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission s'est réunie à la salle N.1 de la Ferme du Manoir, Place du Château, le mercredi 2 mai, en présence de Messieurs Maurice Frei, Pierre Girard, Yvan Rytz (postulant), Davis Saugy, Olivier Stalder (en remplacement de Chloé Besse), Christian Udasse et Laurent Miéville (Président-rapporteur). Dominique Karlen était absent.

La commission remercie Monsieur le Municipal Claude Uldry et Madame la cheffe du service des finances Ying Cottier pour leur présence et leur disponibilité.

0. Introduction

Monsieur le Municipal Uldry s'exprime en expliquant que les informations fournies par la Municipalité visent la plus grande objectivité et il propose de donner la parole à Mme Cottier pour revenir sur chacun des points du postulat (courte présentation est faite à la commission par Mme Cottier).

1. Placer sa trésorerie en priorité dans des institutions financières ne contribuant pas à l'économie carbonée

La Ville de Nyon utilise pour sa trésorerie (créanciers et salaires, typiquement entre 10 et 15 millions de francs) des comptes à la Banque cantonale vaudoise (BCV – typiquement 4 millions déposés pour l'administration générale, taux négatif de -0,75% au-delà de 10 millions de francs) et à Postfinance (typiquement 9 millions de francs déposés relatifs aux services industriels et travaux, taux négatif de -1 % au-delà de 25 millions de francs)¹.

Ces deux partenaires participent à l'économie locale et les interactions se font en français. Dans leur rapport de gestion, ils disposent chacun d'un code de déontologie et d'éthique.

Au niveau des alternatives, les conditions financières sont moins intéressantes, en particulier au niveau du plafond de dépôt, la Banque alternative suisse (BAS – taux négatif de -0,75% au-delà de 1 million de francs) et la banque WIR (taux négatif de -0,25% d'office, -0,75% au-delà de 1 million de francs).

¹ Au 31.12.2015, la répartition était la suivante : 75 % BCV, 21 % Postfinance, 3 % Caisse d'Épargne de Nyon, 1 % autres. Ces chiffres varient en fonction des contraintes liées aux taux d'intérêts négatifs. Au 31.12.2017, une part assez importante de la trésorerie nyonnaise était placée auprès de la Caisse d'épargne de Nyon.

A la question d'un commissaire de savoir si la Caisse d'épargne de Nyon serait un partenaire potentiel, il est répondu que cela pourrait être une piste à explorer (pas d'information sur leur politique de dépôt de type trésorerie). De par la complexité de gérer 2 systèmes de paiements différents actuellement, il n'est cependant pas jugé souhaitable par la Ville d'ajouter un troisième système mais il serait possible de remplacer par exemple Postfinance par un autre partenaire si cela devait être favorable.

2. Contracter des emprunts en priorité auprès d'institutions écologiquement et socialement responsables

Mme la cheffe de service explique qu'il faut anticiper les décaissements (péréquation, facture sociale, salaires, grosses factures liées à la construction ou aux travaux routiers, part. assoc. Intercommunales SDIS, PNR etc...) vis-à-vis des liquidités et des encaissements (impôts). Chaque semaine, le vendredi, le service des finances fait un état des lieux de la trésorerie. Sur cette base la Ville fait des appels d'offres réguliers auprès des établissements bancaires et recourt à des courtiers spécialisés dans les financements communaux, A plusieurs reprises la Ville a également testé la plateforme de financement Loanbox.

Budgétisée (2018) pour un total de 275 millions de francs, la liste des emprunts à ce jour est Banque Dexia (12,5 millions de francs période 2007-2022, seul bailleur étranger), Postfinance (94 millions), SUVA (30 millions), Canton des Grisons (20 millions), Banque cantonale de Bâle (25 millions), la caisse de pension de la poste, la Banque cantonale de Genève etc...

Au-delà du taux et de la durée proposée qui sont les deux paramètres généralement utilisés, la Ville tient parfois aussi compte – par exemple dans le cas de la BCV même si elle propose des taux d'intérêt supérieurs- de l'ancrage local/régional dans une certaine mesure. Un commissaire relève que le fait que la BCV paie des impôts à Nyon est un élément qui la rend un peu plus attractive. A noter que certains établissements bancaires tels que la Banque alternative suisse prêtent de l'argent plutôt sur des projets précis que dans une enveloppe large d'un emprunt (à vérifier si cela est encore le cas).

3. Renoncer à toutes actions ou participations financières dans des institutions ou multinationales non responsables

Au sein du portefeuille de la Ville, deux sociétés pourraient susciter des questions : il s'agit de Syngenta et Novartis.

A la fin 2016, lors de l'acquisition de Syngenta par ChemChina 32 actions Syngenta ont été vendues pour un total de 13'000 francs. La Ville ne détient plus d'actions Syngenta à fin 2017. Pour Novartis, sur les 1280 actions acquises historiquement dans le cadre de la Zyma, 700 ont été vendues en 2017 pour environ 55'000 francs. Si le Conseil le propose, la Ville est disposée à vendre le reste.

4. Utiliser les leviers à disposition pour demander à la caisse intercommunale de pension de ne plus du tout investir dans l'économie carbonée

La Caisse intercommunale de pension (CIP) a une contrainte de rentabilité par la loi et dispose d'une Charte d'investissements responsables. La CIP a participé courant 2017 à un test pilote de compatibilité climatique proposé par la Confédération. Elle a ainsi pu faire analyser, sur une base volontaire, anonyme et gratuite la compatibilité climatique de son portefeuille d'actions et d'obligations d'entreprises.

La Municipalité va demander à la CIP le rapport obtenu suite à cette évaluation. Selon le résultat du rapport, la Municipalité se réserve la possibilité d'intervenir auprès de la CIP si elle le juge nécessaire.

5. Discussion et conclusion

Tout en laissant la Municipalité libre de procéder, la commission souhaite l'encourager à solliciter des emprunts et/ou une gestion partielle de sa trésorerie auprès de prestataires proches géographiquement ou qui s'impliquent dans les activités locales.

Elle se pose aussi la question de savoir dans quelle mesure des courtiers spécialisés en placements durables pourraient aussi contribuer à cette réflexion en proposant des placements tout aussi performants.

La commission note également que des réflexions similaires ont été entreprises au niveau de Vevey (préavis 15/2017) et de Morges (rapport préavis 29/9.2017) récemment et que les résultats de ces discussions et décisions sont des informations utiles pour poursuivre cette voie.

La commission pense finalement qu'il est souhaitable de vendre le reste des actions Novartis et que l'obtention du rapport de la Caisse intercommunale de pension permettra d'apporter des informations utiles à la réflexion proposée par le postulant.

La commission encourage la Municipalité d'émettre un point d'information au Conseil une fois ces éléments précisés.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la (les) décision(s) suivante(s) :

Le Conseil communal de Nyon

vu le rapport municipal N° 89/2018 valant réponse au postulat du 4 septembre 2017 de M. le Conseiller communal Yvan Rytz intitulé « Durabilité et finances publiques : un devoir d'exemplarité »,

ouï les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- de prendre acte du rapport municipal N° 89/2018 valant réponse au postulat du 4 septembre 2017 de M. le Conseiller communal Yvan Rytz intitulé « Durabilité et finances publiques : un devoir d'exemplarité ».

La Commission :

Maurice Frei
Pierre Girard
Dominique Karlen
Yvan Rytz
Davis Saugy
Olivier Stalder
Christian Udasse
Laurent Miéville (Président-rapporteur)

